

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-cinquième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 30 août 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 27 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième réunion (spéciale) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 30 août 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude J. Représentant des collègues	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	

PRÉSENT **ABSENT**

OBSERVATRICES :

CYR, Caroline
Chargée de cours – Département de
psychoéducation et de psychologie

X

MONDOU, Hélène
Agente de recherche – Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

PERSONNE INVITÉE :

TESSIER, Pierre
Adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X (*point 3.1*)

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35. Elle effectue un rappel des principales règles applicables à la tenue d'une séance spéciale du conseil d'administration.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Affaires générales et corporatives

2.1 Information transmise par la présidente

2.2 Information transmise par le recteur

2.3 Appui de l'Université à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention des Jeux de la francophonie canadienne 2014

3.- Affaires académiques

3.1 Recommandation du comité de discipline relative à l'exclusion d'un étudiant en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude (huis clos) (confidentiel)

3.2 Embauche de deux (2) professeurs sous octroi au Département des sciences infirmières

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Embauche et affectation d'un directeur du Service des terrains et bâtiments

5.- Période d'information et questions

6.- Dépôt de documents

6.1 Lettres (2) de la CRÉPUQ au premier ministre (16 août 2010) et à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (11 août 2010) et résolution adoptée par le CA de la CRÉPUQ

6.2 Mémoire de l'UQO déposé à la Commission de la culture et de l'éducation, le 17 août 2010 dans le cadre de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

6.3 Éditorial du journal *Le Droit*, du 28 août 2010, intitulé « La logique du statut particulier »

6.4 Tableau relatif à l'évolution des demandes d'admission, au 23 août 2010

7.- Prochaine réunion

8.- Clôture de la séance

2.- Affaires générales et corporatives

2.1 Information transmise par la présidente

La présidente relate avoir participé à la traditionnelle activité de la rentrée des dirigeants de l'Université du Québec, qui avait lieu à Québec, le mercredi 25 août 2010, en compagnie de membres de la direction de l'Université. Elle a été témoin, à cette occasion, de la remise de deux

distinctions à des membres de la communauté universitaire de l'UQO : le prix d'excellence en gestion de l'Université du Québec remis à madame Annik Gélneau, directrice du soutien aux études au campus de Saint-Jérôme, pour souligner la qualité exceptionnelle de sa gestion et de sa contribution à l'implantation du campus de Saint-Jérôme et l'intronisation, au Cercle d'excellence de l'Université du Québec, de madame Isabelle Sabourin, étudiante à la maîtrise en développement régional, pour son implication communautaire et son dynamisme. Elle dit avoir considéré comme particulièrement judicieux par la direction de l'Université, le choix d'une étudiante pour cette intronisation au Cercle d'excellence puisqu'il permet de mettre en évidence l'apport de la relève étudiante au développement de la société.

À la suite de l'interrogation d'un membre à cet égard, le recteur résume ainsi le processus d'attribution des prix d'excellence de l'Université du Québec : les constituantes sont invitées à soumettre des candidatures dans les différentes catégories de prix au siège social; des jurys sont constitués pour l'analyse de ces candidatures et des recommandations sont adressées à l'Assemblée des gouverneurs pour décision.

Elle mentionne que l'Université demeure toujours en attente de l'émission des décrets pour la nomination des membres au conseil d'administration, processus qui pourrait être retardé avec la nomination récente d'une nouvelle titulaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp.

Se disant impressionnée par la qualité de la présentation des membres de la direction de l'Université lors de leur comparution à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation le 17 août 2010, elle réitère son appui et celle du conseil aux prises de position publiques de la direction de l'Université, leur adresse ses félicitations et rappelle aux membres que le texte de cette présentation figure en dépôt de document de la présente séance.

Elle fait à nouveau état de la vaste enquête que la Table Éducation Outaouais entend mener auprès des étudiants du niveau secondaire sur la question de la persévérance aux études. Rappelant que l'engagement des étudiants envers le travail à temps partiel peut devenir, au-delà d'un certain nombre d'heures, un facteur de risque important de « décrochage », un membre suggère que la Chambre de commerce soit mise à contribution pour la réalisation de cette enquête, mais surtout pour la mise en place de mesures susceptibles de contrer le décrochage.

2.2 Information transmise par le recteur

Le recteur communique le bilan de l'intervention de la direction de l'Université, lors de la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation, le 17 août 2010, et commente les principaux éléments de la stratégie mise de l'avant en vue de favoriser l'octroi, tel qu'annoncé lors de cette intervention, d'un statut particulier pour l'Université.

D'entrée de jeu, il se déclare entièrement satisfait de l'intervention de l'Université à cette occasion, de la réception du mémoire par les parlementaires, des échanges avec ces derniers et des impacts médiatiques et publics de cette intervention, particulièrement dans la région de l'Outaouais, en regard de la demande visant à obtenir un statut particulier.

Il résume ainsi l'idée force de l'argumentaire de l'Université : un constat inévitable de retard dans le développement de la programmation de l'Université par rapport aux autres universités québécoises à vocation générale, retard qui pénalise la population des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Ce constat peut se décliner, selon lui, dans l'équation suivante : 10 % de la population du Québec (régions de l'Outaouais et des Laurentides) qui ne bénéficie que de 2 % de l'activité universitaire au Québec.

Il soutient que le moment est venu d'étendre au secteur de l'enseignement supérieur les mesures gouvernementales spécifiques déjà consenties dans le passé aux autres secteurs d'activités régionales, principalement celui de la santé, pour faciliter le rattrapage nécessaire à entreprendre en termes de programmation et d'infrastructures universitaires dans le contexte de l'environnement frontalier dans lequel l'Université est appelée à évoluer. La réponse appropriée à cette situation réside, selon lui, dans l'octroi d'un statut particulier pour l'Outaouais, statut dont il entend préciser l'argumentaire au fil des échanges qu'il souhaite avoir avec les intervenants concernés de la région, dans les prochaines semaines, avant d'inviter le conseil d'administration, possiblement à sa séance du 27 septembre 2010, à adopter une position finale à cet effet. Il

suggère de prendre notamment appui, pour l'élaboration de l'argumentaire, sur le bilan des activités du Forum de l'enseignement supérieur qui se tenait en 2003, et qui reprend essentiellement les mêmes constats.

Il rappelle que l'Université subit, depuis de nombreuses années, une iniquité historique en matière de financement qui l'oblige à consacrer annuellement des sommes d'argent importantes au paiement des intérêts découlant de la dette accumulée générée essentiellement par cette même iniquité. Ces sommes d'argent, de toute évidence, seraient mieux utilisées pour les services reliés à la mission de l'Université.

Il fait état des nombreuses difficultés que rencontre régulièrement l'Université à obtenir le financement nécessaire à son développement, lorsqu'elle en fait la demande :

- la consolidation du campus de Gatineau alors qu'aucune somme d'argent provenant du programme fédéral d'infrastructure du savoir (1 milliard pour le Québec) n'a été consentie à l'Université pour le projet qui a été soumis et qui a été évalué à environ 66 millions de dollars;
- le fonctionnement de l'ISFORT, alors que malgré des engagements ministériels publics, le gouvernement n'est toujours pas en mesure de confirmer le financement annuel récurrent à cet égard. Il confirme cependant être en contact régulier avec le ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur MacMillan, qu'il doit d'ailleurs rencontrer dans les prochains jours;
- le financement de la clinique de psychologie, alors que l'Université ne reçoit qu'une faible partie du financement demandé;
- la mise en place d'une programmation universitaire en sciences naturelles.

Il précise les principaux éléments de la stratégie de promotion de ce statut particulier qu'il entend éventuellement mettre de l'avant, une fois que le conseil aura donné son aval à ce qui tiendra lieu d'énoncés de principe et de plate-forme de revendication pour l'obtention dudit statut. Il se dit d'ailleurs confiant d'obtenir l'appui des principaux partenaires de la région, soit les cégeps, la Table Éducation Outaouais, la Ville de Gatineau, la CRÉO, le CLD, la Chambre de commerce et le caucus des députés de la région, qu'il entend éventuellement rencontrer.

Il sollicite des membres du conseil qu'ils lui transmettent des éléments susceptibles d'alimenter une position de principe de même qu'une plate-forme de revendication.

Les membres du conseil font part de diverses réactions, toutes très favorables à l'intervention du recteur, et qui se résument ainsi :

- il y a lieu de s'inspirer des stratégies de revendication mises de l'avant, il y a quelques années, par le réseau régional de la santé en vue de favoriser le rapatriement des soins de santé dispensés à Ottawa;
- bien que nécessaire, la stratégie de revendication mise de l'avant par le recteur est une épreuve de « longue durée » qui n'est pas susceptible de produire des résultats rapidement mais il faut s'y engager;
- la députation régionale est appelée à jouer un rôle central dans ces revendications et il importe de les associer rapidement à toutes démarches dans le sens de ces revendications;
- il s'agit d'un dossier qui doit être présenté sous l'angle des coûts et des opportunités pour le Québec;
- il faut faire ressortir les effets perfides du phénomène de l'exode des sortants de collège de la région de l'Outaouais qui sont peu enclins, une fois qu'ils quittent la région, à y revenir.

Le recteur poursuit en commentant l'éditorial de monsieur André Larocque du journal *Le Droit*, dont une copie figure en dépôt de document, et qui fait justement référence à la notion du statut particulier. Il aura d'ailleurs une rencontre mardi, le 31 août 2010, avec l'éditorialiste pour faire le point sur les revendications de l'Université.

Il confirme l'adoption, par l'Assemblée nationale, le 12 juin 2010, de la Loi 100 intitulée « Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette » et donne un aperçu des impacts de ladite loi sur le fonctionnement de l'Université. La Loi a été adoptée sans

modifications par rapport au projet de loi, et ce, malgré les représentations de la CRÉPUQ confirmées par des lettres adressées au premier ministre et à la ministre de l'Éducation, et qui figurent en dépôt de document de la présente séance.

En outre, il rappelle que le conseil sera invité, à sa séance du 27 septembre 2010, à adopter un plan que lui soumettra la direction de l'Université, sur la réduction de la taille de son personnel d'encadrement et administratif et sur la réduction des dépenses de nature administrative, conformément aux exigences de la Loi. Il annonce déjà qu'il va s'agir d'un exercice très difficile pour l'Université dans le contexte exceptionnel de la croissance des effectifs étudiants qu'elle connaît actuellement. Bien qu'aucune cible précise de réduction des effectifs n'ait été fixée, la Loi précise que les établissements doivent privilégier l'attrition. L'esprit de cette mesure est de libérer un poste pour deux départs à la retraite tout en s'assurant que l'Université puisse répondre à sa mission. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que l'Université verra sa subvention réduite à la source par l'application d'une mesure paramétrique et qu'il attend toujours les directives précises sur la mise en forme des plans exigés par la Loi.

Le recteur complète en informant le conseil que l'Université a procédé, ce jour même, au lancement d'une nouvelle image institutionnelle dont la partie la plus visible s'avère être la nouvelle page d'accueil Web de l'Université. Un nouveau thème est également mis de l'avant : « Sois reconnu ».

Un membre intervient pour savoir si le comité de direction des sites Web, institué en vertu de la Politique relative aux sites Web, a été réuni conformément à son mandat, ce à quoi répond par la négative le recteur, qui informe le conseil que la révision de cette politique, désuète à certains égards, est actuellement en cours. Un autre membre soulève la problématique plus générale de la reddition de comptes, découlant de l'application des politiques et des règlements, envers le conseil d'administration qui a la responsabilité, rappelle-t-il, d'adopter ces textes réglementaires. Il est convenu que la direction dresse un état de situation qu'elle pourra communiquer à une prochaine séance.

2.3 Appui de l'Université à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention des Jeux de la francophonie canadienne 2014

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que les Jeux de la francophonie canadienne sont un événement triennal d'envergure nationale qui favorise les rapprochements en présentant un programme unique de 12 disciplines combinant les arts, la coopération, le leadership et les sports.

Les VI^e Jeux de la francophonie canadienne auront lieu du 6 au 10 août 2014, cet événement se veut un rassemblement de la jeunesse canadienne francophone des 13 à 18 ans auquel participeront entre 1 000 et 1 200 participants et entre 500 et 600 bénévoles. Cet événement unique a un effet mobilisateur sur la communauté et il renforce le sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville. Par ailleurs, il est important de mentionner que cet événement aura des retombées socio-économiques, sportives et touristiques importantes pour la ville et ses citoyens.

La Ville de Gatineau désire présenter sa candidature pour l'obtention de cet événement et sollicite l'appui de toute la communauté. En ce sens, il semble opportun que l'Université confirme son appui à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention des Jeux de la francophonie canadienne 2014 et s'engage à apporter toute la collaboration possible à la réussite de ces Jeux.

Un membre suggère que soit examinée la possibilité que le campus de Gatineau devienne un site officiel de ces Jeux, dans la mesure où les aménagements conviennent aux besoins.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 345S-CA-5215 concernant l'appui de l'Université à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention des Jeux de la francophonie canadienne 2014; laquelle est jointe en appendice.

3.- Affaires académiques

3.1 Recommandation du comité de discipline relative à l'exclusion d'un étudiant en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude (huis clos)

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Maxime Rainville, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, avec la présence des observateurs et de monsieur Pierre Tessier, adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, en sa qualité de président du comité de discipline.

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Maxime Rainville, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

La résolution 345S-CA-5216 est confidentielle et elle est conservée sous la garde du secrétaire général.

La présidente propose la suspension des travaux, à 17 h 50.

La présidente propose la reprise des travaux à 18 h 05.

3.2 Embauche de deux (2) professeurs sous octroi au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que le Département des sciences infirmières propose l'embauche de deux professeurs sous octroi. Il s'agit d'un modèle qui a aussi été utilisé en 2009-2010 par le Département des sciences infirmières. Ce statut est prévu à la convention collective de travail à l'article 1.17.

1.17 Professeur sous octroi

Désigne toute personne embauchée à ce titre par l'Université, à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord, à titre d'attaché de recherche ou de chercheur boursier et dont la rémunération provient principalement de subventions ad hoc différentes du financement normal de l'Université. Son contrat est d'une durée maximale de douze (12) mois et il peut être réembauché d'année en année, après recommandation de l'assemblée départementale, tant et aussi longtemps que la ou les subventions sont maintenues.

Le professeur sous octroi est tenu de donner au moins une activité d'enseignement de trois (3) crédits par année, à moins d'indications contraires de la part du ou des organismes subventionnaires.

Le professeur sous octroi fait partie de l'unité d'accréditation et bénéficie, par conséquent, des droits que lui accorde la convention collective à l'exclusion des mécanismes d'acquisition de la permanence, des droits relatifs à la sécurité d'emploi, des échelles de traitement et de l'exercice des fonctions de direction pédagogique ou de participation au sein des organismes décisionnels de l'Université et du régime de retraite sauf si ce régime le permet.

Le recrutement de professeurs possédant un doctorat en sciences infirmières s'avère extrêmement difficile. D'ailleurs, devant cette situation, le conseil d'administration a accepté de revoir les critères d'embauche applicables dans ce département afin d'accepter d'embaucher des personnes qui sont au début de leurs études doctorales (ce mécanisme est aussi applicable pour le Département des sciences comptables). Cette situation, vécue depuis plusieurs années en sciences infirmières, fait en sorte que l'UQO doit composer avec une situation difficile où elle doit soutenir des professeurs afin que ces derniers puissent compléter des études doctorales.

La situation est bien connue au Québec et, il y a quelques années, un programme de bourses a été mis sur pied par le MELS en collaboration avec les universités. Ce programme vise, entre autres, à soutenir des personnes en vue de former une relève professorale. Plusieurs

professeurs de l'UQO sont déjà titulaires d'une telle bourse (le montant reçu du MELS est de 32 000 \$ et sert, entre autres, à libérer partiellement les personnes concernées de leur tâche d'enseignement).

Dans le contexte de ce programme de bourse, le Département propose de retenir certaines personnes boursières à titre de professeurs sous octroi. Ces personnes n'occuperaient pas des postes prévus au plan des effectifs et le salaire qui leur serait versé serait composé à partir de la bourse qu'ils obtiendraient et des économies réalisées par l'UQO par l'enseignement qu'ils réaliseraient. Chacun de ces professeurs devraient réaliser une tâche de 2 cours pour l'année de travail, ce qui ferait en sorte que l'UQO aurait ainsi à retenir les services d'un nombre inférieur de personnes chargées de cours.

Le salaire versé à ces personnes serait obtenu en cumulant le montant de la bourse du MELS et la valeur économisée pour les deux charges de cours (représentant un montant total d'environ 50 mille dollars incluant les avantages sociaux).

Ces professeurs auraient une tâche d'enseignement à Saint-Jérôme. Pour le Département des sciences infirmières, et pour l'UQO, il s'agit d'une stratégie pour fidéliser d'éventuels candidats à des postes de professeurs pour combler les besoins qui pourraient survenir au cours des prochaines années.

Compte tenu de ce qui précède, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration de procéder aux embauches des deux personnes proposées.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 345S-CA-5217 concernant l'embauche d'une (1) professeure sous octroi au Département des sciences infirmières (Sylvie Charette); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 345S-CA-5218 concernant l'embauche d'un (1) professeur sous octroi au Département des sciences infirmières (Pawel Krol); laquelle est jointe en appendice.

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Embauche et affectation d'un directeur du Service des terrains et bâtiments

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance du poste de directeur du Service des terrains et bâtiments, un concours a été ouvert par un affichage interne auprès des employés cadres, et ce, tel que prévu au Protocole des cadres. De plus, une annonce dans le Journal le Droit a été diffusée les 7 et 10 juillet 2010 et le poste a été affiché sur le site web de l'Université.

C'est un total de dix (10) candidatures qui a été reçu, dont 5 qui ont été retenues. Le comité de sélection était composé de :

- monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources;
- madame Sophie Ouellet, adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources;
- monsieur Claude Chénier, membre du conseil d'administration de l'UQO;
- monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines.

Sur recommandation unanime du comité de sélection, le conseil d'administration est invité à procéder à l'embauche et à l'affectation de monsieur Marc Legault à titre de directeur du Service des terrains et bâtiments, à compter du 27 septembre 2010, pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 345S-CA-5219 concernant

l'embauche et l'affectation d'un directeur du Service des terrains et bâtiments (Marc Legault); laquelle est jointe en appendice.

5.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente le tableau relatif à l'évolution des demandes d'admission qui figure en dépôt de document. D'entrée de jeu, il confirme que l'Université s'apprête à connaître un trimestre « record » en termes de fréquentation, alors que le nombre de demandes d'admission est en hausse de 12,3 %, par rapport à la même date, l'année dernière, et qu'il en est de même du volume des crédits qui risque de dépasser, si la tendance actuelle se maintient, le chiffre des 55 000 crédits, par rapport à environ 48 000 crédits l'année dernière, à pareille date. De façon générale, l'augmentation des demandes d'admission est significative dans les deux campus.

Certains programmes, tels le baccalauréat en administration et celui en enseignement au secondaire, tous deux au campus de Gatineau, connaissent des augmentations importantes. Par contre, on observe une baisse significative d'admission dans les programmes de maîtrise, en lien avec l'arrêt des admissions dans les programmes qui étaient offerts en anglais.

Bref, il estime que l'Université devrait accueillir 6000 étudiants au trimestre d'automne qui s'amorce. Avec l'arrivée de nombreux nouveaux étudiants cet automne, en particulier en administration et en sciences infirmières, on estime que le campus de Saint-Jérôme atteindra presque sa capacité d'accueil maximale. Cette situation laisse déjà entrevoir le défi d'accueillir encore plus d'étudiants l'année prochaine suivant les tendances qui s'annoncent.

Il entend d'ailleurs soumettre au conseil, lorsqu'il aura complété l'exercice de consultation, un plan relatif à l'ajout de nouveaux programmes en vue de répondre aux besoins de la région des Laurentides. Cet exercice est d'autant plus urgent que les activités de recrutement vont débiter bientôt, notamment par une tournée des cégeps et que les agents doivent déjà pouvoir compter sur l'information concernant les programmes qui seront offerts l'année prochaine.

Un membre demande à connaître l'état d'avancement du dossier de l'ISFORT. Le recteur résume les démarches qui ont été effectuées récemment et fait état d'une rencontre à venir avec le sous-ministre du MELS. Il évoque les difficultés de voir un tel dossier traité par deux ministères, soit le MDEIE et le MELS et se dit de plus en plus convaincu que seules les pressions politiques pourraient permettre d'obtenir les engagements ministériels requis pour le démarrage du projet.

Un membre déplore que le comité de direction des sites Web n'ait pas été convoqué, conformément à son mandat prévu dans la Politique relative aux sites Web, en rapport avec les changements effectués au site Web de l'Université. Il dit avoir compris que la direction avait déjà pris un engagement à revoir la Politique relative aux sites Web, mais qu'à sa connaissance, aucune suite n'aurait été donnée à cet engagement. Évoquant l'importance d'un site Web pour une institution universitaire, il se dit étonné que l'Université procède à des changements majeurs à ce niveau sans même demander l'avis des usagers. Il est convenu de faire le point sur l'application de cette politique, lors de la prochaine séance du conseil.

Ce même membre dit déplorer que des requêtes formulées par certains professeurs et départements auprès du Service des terrains et bâtiments et du Service des technologies de l'information, demeurent sans réponse ou prennent un certain temps avant d'être traitées. En outre, il dit également déplorer l'absence de politique concernant la mise à jour des équipements informatiques des professeurs et dit s'interroger sur la capacité de l'Université à améliorer le rendement de son corps professoral pour finalement recommander de revoir le modèle de gestion de l'Université en vue d'assurer une gestion plus efficace des ressources. Les échanges se poursuivent et certains membres, dont la présidente, expriment leur inconfort de voir de tels sujets faire l'objet d'intervention au conseil d'administration considérant qu'il s'agit d'éléments propres à la régie interne de l'Université. Selon eux, l'instance du conseil n'est pas l'instance appropriée pour recevoir et pour traiter de telles préoccupations.

Un membre réitère son commentaire formulé en début de séance sur les politiques et les règlements de l'Université et évoque la nécessité, selon lui, que plusieurs de ces textes

réglementaires soient revus, compte tenu de leur désuétude et du degré différent de leur application, ce qui laisse une impression d'arbitraire dans leur application. Il suggère en outre qu'une recension des obligations prévues dans les politiques et les règlements à l'effet de faire rapport de leur application au conseil soit effectuée pour permettre au conseil de disposer d'un portrait précis de la reddition de comptes de la direction envers celui-ci.

Un membre suggère que des sujets tels que ceux qui précèdent et qui sont traités en période d'information et de questions, dans la mesure où il s'agit de sujets à être traités par le conseil, fassent quelquefois l'objet de points spécifiques inscrits à l'ordre du jour, compte tenu de leur complexité et des enjeux qu'ils comportent.

6.- **Dépôt de documents**

- 6.1 Lettres (2) de la CRÉPUQ au premier ministre (16 août 2010) et à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (11 août 2010) et résolution adoptée par le CA de la CRÉPUQ
- 6.2 Mémoire de l'UQO déposé à la Commission de la culture et de l'éducation, le 17 août 2010, dans le cadre de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
- 6.3 Éditorial du journal Le Droit, du 28 août 2010, intitulé « La logique du statut particulier »
- 6.4 Tableau relatif à l'évolution des demandes d'admission, au 23 août 2010

7.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 27 septembre 2010 à 16 h 30.

8.- **Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 15.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice